

## COMMUNE DE SAINTE MARGUERITE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 20 juin deux mil vingt-quatre.  
L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard GRANDJEAN, Adjoint au Maire.

Présents : MM GRANDJEAN Richard - ANTOINE Denis, COLLE Bernard, PARIS Dominique, GERARD Jean-Marc, WENDLING Eric, SCHMITT Patrick, GRANDIDIER Denis, Mmes GUIDAT Nadia, BENEVENTI Béatrice, BETTON Sylvie, MICLO Odile, SIEBERT Marielle, Anne COLIN

Excusés(es) ayant donné procuration : MM BOULANGEOT André à Richard GRANDJEAN - Mme KENNER Corine à Mme BENEVENTI Béatrice - Mme BAUMGARTNER Anne-Laure à Mme GUIDAT Nadia

Excusés(es) : Mme FLON Rachel – M. MATHIEU Serge

Madame BETTON Sylvie a été élue secrétaire de séance.

---

N° 2024-034

#### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, de nombreuses associations à vocation sportives, culturelles ou autres sont soutenues par la Commune de Sainte Marguerite dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public, et ce, dès lors qu'elles ont leur siège social sur son territoire.

Ces aides communales se présentent couramment sous des formes diverses :

**\* aides indirectes :**

- exécution, par le personnel communal, de travaux d'entretien des équipements,
- attribution de matériel,
- mise à disposition de moyens techniques ou de locaux communaux
- mise à disposition de personnel communal

**\* aides financières par l'attribution de subventions :**

Ces dernières supposent qu'un dossier de demande de subvention soit présenté dans le temps imparti, par l'association désirent obtenir une subvention et permettant de répondre aux contraintes réglementaires.

Madame Anne COLIN, Conseillère municipale déléguée à la Vie Associative, expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024, présentés par les associations et examinés par la Commission "Vie Associative, Animation Sportive et Culturelle" réunie le 13 juin 2024.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget primitif de l'exercice 2024,

**CONSIDÉRANT** que chaque subvention aux associations, pour être versée, doit être autorisée nominativement par le Conseil Municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget,

**CONSIDÉRANT** les demandes des associations au titre de l'année 2024,

**VU** l'avis de la Commission de la Vie associative qui s'est réunie le 30 avril 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité**

- **DÉCIDE** d'accorder au titre de l'exercice 2024 une subvention à chaque association conformément au tableau ci-après :

Dénomination	Activité	Nbre adhérents	Montant total voté 2023	Montant total voté 2024
Amicale des anciens du 15.2	Patriotique	16	50.00 €	50.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	Pompiers	32	500.00 €	500.00 €
Amis de la Ballastière	Pêche	56	200.00 €	200.00 €
Amicale des écoles			Pas de demande	Pas de demande
Animation Margaritaine	Animations diverses	16	1 600.00 €	1 050.00 €
Arts et Combats Margaritain	Arts martiaux	35	Pas de demande	Demandé 407.00€ (Matériel) Refus de la demande
Badminton	Badminton	40	250.00 €	250.00 €
Bridge Club de la Déodatie	Bridge		Pas de demande	Pas de demande
Bulles Roses	Aide recherche contre le cancer du sein		Pas de demande	Pas de demande
Comité d'Aide aux Anciens	Bons fin d'année aux aînés de la Commune	20	8 000.00 €	11 500.00 €
Dynamic Club	Gymnastique	83	Pas de demande	Demandé 1 000.00 € Refus de la demande
FB Sport	Rallye	2	Pas de demande	Pas de demande
Football Club	Football	337	8 500.00 €	8 500.00 € sous réserve de production de justificatifs
GEA Vannes de Pierre	Gymnastique		Pas de demande	Pas de demande
Groupe Vocal Célia	Chorale	11	500.00 €	500.00 €
Handball Club	Handball	149	1 800.00 €	1 800.00 €
Joie de Lire	Couture et marché de Noël		Pas de demande	Pas de demande
Judo Club	Judo	50	1 200.00 €	1 200.00 €
Les Marguerites Club	Club retraités. Jeux de société et gymnastique	268	250.00 €	250.00 €
Let's Dance	Danse	80	800.00 €	800.00 €
Mag danse	Danse	110	Pas de demande	Demandé 2 040.00 € Refus de la demande
Nippon Kempo Club	Nippon Kempo	35	1 450.00 €	1 450.00 €
Petite Boule	Pétanque	50	400.00 €	400.00 €
Passion Langues et Cultures	Cours d'italien	25	250.00 €	250.00 €
Scrabbleurs	Scrabble	24	200.00 €	200.00 €
Société de Chasse	Chasse		Pas de demande	Pas de demande
Tennis de Table	Tennis de Table	14	350.00 €	350.00 €
UNC	Patriotique	33	200.00 €	200.00 €
Vélo Club	Vélo	20	450.00 €	450.00 €
USEP	Section sports divers écoles		500.00 €	500.00 €
USEP	Voyages écoles et coopérative scolaire 137 élèves en 2023-2024		3 335.00 €	3 151.00 €
USEP	Piscine écoles		Facture en direct	Sur facture
<b>SOUS TOTAL ASSOCIATIONS MARGARITAINES</b>			<b>30 785.00 €</b>	<b>33 551.00 €</b>
Adavie	ex ADAPAH / AMF88		50.00 €	50.00 €
AFM Téléthon	Lutte contre la myopathie		50.00 €	Pas de demande
AFSEP	Lutte contre la sclérose		50.00 €	50.00 €
Crésus	Aide aux personnes surendettées		400.00 €	300.00 €
JECDE	Cyclo-Cross		1 400.00 €	A revoir
Ligue contre le Cancer	Lutte contre le cancer		50.00 €	Pas de demande
Souvenir Français	Patriotique		50.00 €	50.00 €
<b>SOUS TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>			<b>2 050.00 €</b>	<b>450.00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>32 835.00 €</b>	<b>34 001.00 €</b>

- **PRÉCISE** qu'au moment du vote, M. COLLE Bernard, Président de l'Animation Margaritaine, M. Eric WENDLING, Président du Vélo Club Margaritain et M. Denis GRANDIDIER, Président du Comité d'Aide aux Anciens n'ont pas pris part au vote pour l'attribution des subventions pour leur association

VOTE A la majorité  
 POUR : 14  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 3

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie conforme :  
 L'Adjoint au Maire  
 Richard GRANDJEAN

